

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 30 janvier 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES : Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY
Madame HOH par Monsieur ROMBACH
Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND
Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIUS

ABSENTS EXCUSES : Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -
ABSENTS : Mesdames BADER

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 18	Nombre de votants : 22
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

2023/PV2022-12-19

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 DECEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022.

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



LE MAIRE,

Laurent TROGRIC

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 30 janvier 2023 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES : Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY
Madame HOH par Monsieur ROMBACH
Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND
Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIUS

ABSENTS EXCUSES : Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -
ABSENTS : Mesdames BADER

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 18	Nombre de votants : 22
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

N° 2023/001

LISTE DES MARCHES SIGNES EN 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste des marchés signés en 2022 et lui demande d'en prendre acte.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la liste des marchés signés en 2022.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,

Laurent TROGRIC

Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 30 janvier 2023 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGLIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIOUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES : Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY
Madame HOH par Monsieur ROMBACH
Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND
Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIOUS

ABSENTS EXCUSES : Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -
ABSENTS : Mesdames BADER

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 18	Nombre de votants : 22
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

N° 2023/002

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Monsieur MAUGRAS

La Loi d'Orientation relative à l'Administration Territoriale de la République, en date du 6 février 1992, a instauré, dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat sur les orientations générales du budget. L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition. Ce débat doit se tenir dans le délai de 2 mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) du 7 août 2015 a apporté des modifications sur l'amélioration de la transparence financière. Cet article stipule notamment que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** qu'un rapport explicatif de synthèse consacré au débat d'orientations budgétaires était joint à la convocation du présent conseil,
- **PRECISE** que l'analyse de la dette, conformément à la loi NOTRÉ, est incluse dans le présent Rapport d'Orientations Budgétaires,
- **PREND ACTE** du déroulement du débat d'orientations budgétaires 2023.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,


Laurent TROGRILIC

Publié, notifié le 2 février 2023
Transmis à la Préfecture le 2 février 2023

Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 30 janvier 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES : Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY
Madame HOH par Monsieur ROMBACH
Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND
Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIUS

ABSENTS EXCUSES : Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -
ABSENTS : Mesdames BADER

Sous la présidence de Monsieur KUHN, Madame FOURNERY, Madame MILED, Monsieur CHAOUAT et Monsieur TROGRIC quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 14	Nombre de votants : 17
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur MAUGRAS a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

N° 2023/003

SUBVENTION MJC 2023 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE

Rapporteur : Monsieur KUHN

Afin de permettre le bon fonctionnement de la MJC et au vu de la date prévisionnelle du vote du budget, le versement d'un acompte par anticipation serait nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la MJC un acompte de 15 000 € pour l'exercice budgétaire 2023 (pour mémoire, versement d'une subvention de 75 000 € en 2022).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame FOURNERY, Madame MILED, Monsieur CHAOUAT et Monsieur TROGRIC ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat, ni au vote,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser un acompte de 15 000 € par anticipation à la MJC,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2023.


Le Secrétaire de séance,
Francis MAUGRAS



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,


Laurent TROGRIC

Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 30 janvier 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES :
Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY
Madame HOH par Monsieur ROMBACH
Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND
Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIUS

ABSENTS EXCUSES : Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -
ABSENTS : Mesdames BADER

Nombre de conseillers en exercice : 27
--

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

N° 2023/004

CREATION DE POSTE - ADJOINT D'ANIMATION SOUS CONTRAT DE PROJET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de recruter un directeur périscolaire au sein du service Enfance Jeunesse, il convient de créer un poste d'agent en contrat de projet conformément aux articles L 332-24 à L 332-26 du code de la Fonction Publique :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps complet (sous contrat de projet).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint d'animation sous contrat de projet.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps complet (sous contrat de projet).

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,


Laurent TROGLIE

Publié, notifié le 2 février 2023
Transmis à la Préfecture le 2 février 2023

Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 30 janvier 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES : Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY
Madame HOH par Monsieur ROMBACH
Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND
Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIUS

ABSENTS EXCUSES : Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -
ABSENTS : Mesdames BADER

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 18	Nombre de votants : 22
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

N° 2023/005

**RENOVATION DE BATIMENTS SCOLAIRES - TRAVAUX DE VEGETALISATION ET
CREATION D'UN PREAU EN BOIS ET D'UN ABRI VELO -
ECOLE MATERNELLE J-Y COUSTEAU -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Rapporteur : Monsieur BOISELLE

Dans la continuité du programme de végétalisation des cours d'écoles et des travaux engagés en 2022 pour les écoles élémentaires Eiffel B et Jeuyeté, la Commune souhaite cette année lancer les travaux de végétalisation de l'école maternelle Cousteau.

Afin de finaliser et de compléter ces aménagements, la commune a également pour projet d'intégrer dans la cour de l'école Cousteau, un préau d'environ 85 m² ainsi qu'un abri à vélo en bois au sein de l'aménagement de la cour végétalisée.

Pour rappel, une première demande de subvention au titre de la DETR a été réalisée en 2022 concernant la partie maîtrise d'œuvre des 3 écoles ainsi que les travaux engagés sur les 2 écoles primaires.

Cette année une subvention est sollicitée pour la partie travaux de l'école maternelle Cousteau.

L'intégralité des travaux débuteront à l'été 2023 et sont estimés à 117 569.48 € HT soit 141 083.38 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux de 30 %, auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la proposition,
- **APPROUVE** l'estimation des travaux pour un montant de 117 569.48 € HT soit 141 083.38 € TTC,
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum de 30 %, auprès de la Préfecture au titre de la DETR,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de ce programme d'investissement au budget 2023 et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE

Laurent TROGRIC

Publié, notifié le 2 février 2023
Transmis à la Préfecture le 2 février 2023

Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 30 janvier 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES :
Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY
Madame HOH par Monsieur ROMBACH
Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND
Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIUS

ABSENTS EXCUSES : Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -
ABSENTS : Mesdames BADER

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 18	Nombre de votants : 22
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

N° 2023/006

TRAVAUX DE RENOVATION DE BATIMENTS SCOLAIRES - RENOVATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA COUR BAS DE L'ECOLE JEUYETE ET REMPLACEMENT DES PANIERS DE BASKET ET BUT DE FOOTBALL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT AUX TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Rapporteur : Monsieur BOISELLE

Dans le cadre du programme d'entretien, de modernisation de son patrimoine en particulier ses bâtiments scolaires, la commune de Pompey projette d'effectuer en 2023, des travaux de réfection du mur de soutènement de la cour du bas de l'école primaire Jeuyeté. Celui-ci étant vétuste il est composé à ce jour de rondins en bois qui se désagrègent, il pose donc des problèmes de sécurité imminents.

Les travaux s'intègrent dans une démarche globale et permettront de créer un mur de soutènement plus durable et solide en béton. De la terre sera remise à l'arrière permettant aux enfants de faire des plantations en lien avec les projets d'écoles et les travaux de végétalisation en cours.

Les paniers de baskets et buts de football sont également à remplacer, ces derniers ayant été retirés car ils n'étaient plus conformes à la réglementation. Ces transformations permettront de compléter les travaux déjà engagés depuis deux ans et finaliseront donc le programme de réhabilitation des extérieurs de l'école.

Les travaux sont estimés à 22 975.00 € HT soit 27 570.00 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès de la préfecture au titre de la dotation d'équipements aux territoires ruraux (DETR).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la proposition,
- **APPROUVE** l'estimation des travaux pour un montant de 22 975.00 € HT soit 27 570.00 € TTC,
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum (30%), au titre de la DETR 2023,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de ce programme d'investissement au budget 2023 et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,


Laurent TROGRIC

Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 30 janvier 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRÉSENTES :
Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY
Madame HOH par Monsieur ROMBACH
Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND
Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIUS

ABSENTS EXCUSES : Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -
ABSENTS : Mesdames BADER

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 18	Nombre de votants : 22
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

N° 2023/007

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
- REMPLACEMENT DU FAUX PLAFOND DE LA SALLE MULTI ACTIVITES DE LA MJC
SUR LE SITE DE LA MAISON POUR TOUS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Rapporteur : Monsieur BOISELLE

Dans le cadre du programme d'entretien et de modernisation de son patrimoine, la commune de Pompey projette d'effectuer en 2023, des travaux de remplacement du plafond de la salle multi-activités de la MJC pour des raisons de sécurité (affaissement et problème de fixation).

Ces travaux auront trois autres objectifs :

- créer un accès sécurisé aux installations de chauffage,
- réaliser des économies d'énergie avec l'installation de dalles isolées et de luminaires LED (étude d'éclairage incluse),
- améliorer les conditions du risque incendie en remplaçant les blocs secours par des appareillages LED avec respect des prescriptions du SDIS.

Les travaux sont estimés à 15 045.00 HT soit 18 054,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès de la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition,
- **APPROUVE** l'estimation des travaux pour un montant de 15 045.00 € HT soit 18 054.00 € TTC,
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum (40%), au titre de la DSIL 2023,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de ce programme d'investissement au budget 2023 et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,

Laurent TROGELIC

Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 30 janvier 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES : Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY
Madame HOH par Monsieur ROMBACH
Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND
Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIUS

ABSENTS EXCUSES : Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -
ABSENTS : Mesdames BADER

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 18	Nombre de votants : 22
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

N° 2023/008

TRAVAUX DE SECURISATION ET REHABILITATION DU SENTIER COMMUNAL A PROXIMITE DES JARDINS PARTAGES DE LA MJC- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Rapporteur : Monsieur BOISELLE

Dans le cadre du programme d'entretien et de modernisation de son patrimoine, la commune de Pompey projette d'effectuer, en 2023, la réfection complète du sentier communal longeant le jardin partagé de la MJC.

En effet, celui-ci présente de nombreuses désagrégations, et nécessite une réfection urgente pour sécuriser les abords. Ce sentier fait partie des plus utilisés sur la commune, notamment dans le cadre des déplacements doux.

En effet, ce cheminement relie les différents quartiers au centre-ville. Ce dernier n'est pas éclairé.

Les travaux sont estimés à 7 711.00 € HT soit 9 253.20 € TTC.

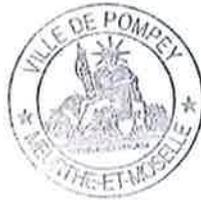
Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès de la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition,
- **APPROUVE** l'estimation des travaux pour un montant de 7 711.00 € HT soit 9 253.20 € TTC,
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum (40%), au titre de la DSIL 2023,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de ce programme d'investissement au budget 2023 et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,

Laurent TROGRILIC

Publié, notifié le 2 février 2023
Transmis à la Préfecture le 2 février 2023

Département de Meurthe et Moselle

VILLE DE POMPEY

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 30 janvier 2023 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGÈS - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES :
Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY
Madame HOH par Monsieur ROMBACH
Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND
Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIUS

ABSENTS EXCUSES : Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -
ABSENTS : Mesdames BADER

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 18	Nombre de votants : 22
--	-------------------------	------------------------

Le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

N° 2023/009

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE ET
DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Rapporteur : Monsieur MAUGRAS

Le Bassin de Pompey et la plupart de ses communes membres achètent actuellement le gaz et l'électricité dans deux groupements de commande distincts dont les caractéristiques principales sont synthétisées ci-dessous :

	FOURNITURE	
	ELECTRICITE	GAZ
Membres Groupement Commande (GC)	16 membres (Bassin de Pompey + toutes les communes + les CCAS de Champigneulle et de Pompey)	11 membres (Bassin de Pompey + les communes sauf Champigneulle, Liverdun et Montenois)
Echéance GC	31/03/2025	30/06/2025
Accord cadre (AC)	01/04/2022 - 31/03/2025	01/07/2022 - 30/06/2024 reconductible jusqu'au 30/06/2025
Marché subséquent (MS) en cours	MS2 de 12 mois 01/07/2022 - 30/06/2023 Titulaire : EDF	MS1 de 12 mois 01/07/2022 - 30/06/2023 Titulaire : TotalEnergies

Dans le contexte d'explosion des prix de l'énergie, la démarche de constitution d'un nouveau groupement de commande unique, couvrant un périmètre plus large et pour une durée indéterminée, a été validée lors du Comité stratégique du 03 janvier 2023. Ainsi constitué, le groupement de commande permettra d'acheter différents types d'énergie, voire ultérieurement des services en matière d'efficacité énergétique.

Une procédure de résiliation avec l'ensemble des titulaires des deux accords-cadres à échéance des marchés subséquents en cours, soit le 30 juin 2023, va être engagée.

Le nouveau groupement de commandes intéresserait les seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenoy, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulle et Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature des marchés avec l'aide, le cas échéant, d'une ingénierie extérieure désignée préalablement. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché pour le premier accord cadre, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

Calendrier prévisionnel :

- Délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commande par l'Assemblée délibérante de chaque membre adhérent : début mars 2023 au plus tard
- Accord-cadre :
 - Mars 2023 : Publication
 - Avril 2023 : Réception des offres
 - Début mai 2023 :
 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - Notification aux candidats évincés
 - Bureau délibératif
 - Mi-mai 2023 :
 - Notification au titulaire
 - Début de l'accord-cadre
- Marchés subséquents n°1 :
 - 2^{ème} quinzaine de mai 2023 : Publication
 - Fin mai 2023 :
 - Réception des offres
 - Bureau délibératif
 - Notification au titulaire et aux candidats évincés
 - 1er juillet 2023 : Début des marchés subséquents

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser le 1^{er} Adjoint à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres de la Commission d'Appels d'Offres de la commune (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique,
- **AUTORISE** Monsieur Antony KUHN, 1^{er} Adjoint, à signer la convention,
- **DESIGNE** Monsieur Christian BOISELLE, membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commande,
- **DESIGNE** Monsieur Francis MAUGRAS, suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commande.

Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE


Laurent TROGRLIC

La Secrétaire de séance,
Corinne FOURNERY





